

En Anjou,
les ados s'engagent !

Appel à projets éducatifs Cahier des charges

Pour encourager les jeunes à s'engager à « leur façon », le Département de Maine-et-Loire propose un appel à projets éducatifs en direction des associations et des centres sociaux pour valoriser les initiatives citoyennes et éducatives.

Le Département soutient des projets contribuant à la participation d'adolescents âgés de 11 à 16 ans qui souhaitent agir pour la dynamique de leur territoire de Maine-et-Loire.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Des actions innovantes inscrites dans une démarche éducative et participative permettant aux jeunes de :

- contribuer à la construction et la mise en œuvre du projet ;
- donner vie à des projets servant l'intérêt collectif ;
- participer à la réalisation d'actions en faveur de la solidarité, du respect de l'environnement, de la lutte contre les exclusions et inégalités...

Qui peut répondre ?

Les associations et centres sociaux. Les établissements scolaires ne peuvent être porteurs de projets, mais être des partenaires.

Quels éléments d'appréciation du projet ?

- Association des jeunes dans la phase de construction du projet et dans sa mise en œuvre ;
- Projets aux multiples étapes, idéalement réparties sur toute l'année scolaire ;
- Recherche de financement partagé auprès de collectivités locales et des entreprises... ;
- Actions concrètes en faveur de l'environnement : recyclage, mobilités alternatives à la voiture, zéro déchet, zéro plastique... ;
- Cohérence des moyens humains et matériels en adéquation avec les objectifs et le public ciblé : qualité de l'encadrement des jeunes, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité, etc.

Règles d'octroi de la subvention

- La subvention est de 4000 € maximum ;
- L'aide est octroyée pour une durée de 3 ans, au plus, de façon dégressive ;
- Le logo du Département est à apposer sur le site Internet et les réseaux sociaux éventuels pour marquer le soutien du Département.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- Les projets d'investissement en matière d'infrastructures ;
- Les projets strictement événementiels, et/ou non inscrits dans l'année scolaire en cours ;
- Les frais réguliers/habituels relatifs au personnel ;
- Le fonctionnement récurrent des structures ;
- Les projets à connotation religieuse et/ou politique.

Un même projet ne peut bénéficier simultanément de plusieurs aides départementales.

Modalités pratiques

- Candidature à partir du 16 janvier 2023 ;
- Dossier téléchargeable sur www.maine-et-loire.fr
- À retourner **avant le 16 avril 2023** à l'adresse education@maine-et-loire.fr
- Examen par un jury fin mai 2023 ;
- Décision communiquée au cours de l'été 2023.

Évaluation des actions retenues

La fiche d'évaluation est une proposition de support à retourner en fin de projet téléchargeable sur le site www.maine-et-loire.fr

L'étude du bilan conditionnera le financement du projet.